

Sas KALLOS CONSTRUCTION

16 rue de l'Hotel de ville
34 710 L'ESPIGNAN

PROCES VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE Du 3 AOUT 2026

Le Trois Août deux mille vingt six à 14 heures, se sont réunis les actionnaires de la SAS KALLOS CONSTRUCTION. À l'adresse suivante:

- 16 rue de l'Hotel de ville – 34710 L'ESPIGNAN

afin de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- CONSTITUTION DE LA SAS KALLOS CONSTRUCTION
- APPROBATION DES STATUTS
- NOMINATION DU PRESIDENT
- EXERCICE COMPTABLE

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre FERRER possédant 80 actions

Le président constate que sont présents :

- Monsieur Pierre FERRER, propriétaire de 80 actions
- Monsieur Philippe CHAUVET, propriétaire de 10 actions.
- Monsieur Gérard GOULAIS, propriétaire de 10 actions

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Associés, qui en prennent connaissance, le texte des Résolutions.

Il indique que ce dernier document a été adressé aux associés dans le délai imparti, avant la date de l'Assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €
Immatriculée au RCS de Montpellier sous le n° ..en cours..

GG PF

Le Président ouvre la discussion.

La discussion étant close, le président met aux voix la résolution suivante :

1^{ère} QUESTION

Création de la SAS KALLOS CONSTRUCTION

1^{ère} RESOLUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 3 Août 2026 à Lespignan (34), les actionnaires ont décidé la création de la SAS KALLOS CONSTRUCTION, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 €, à compter de la date d'immatriculation de la Société au registre du commerce et des sociétés, ayant pour objet :

Tous travaux de bâtiment gros œuvre et second œuvre, travaux publics, Construction de maisons individuelles et d'immeubles collectifs, Maîtrise d'ouvrage, Pilotage et Coordination de travaux, Aménagements intérieur extérieur, Conseils en construction, Négoc de matériaux de chantier, Apporteur d'affaires ;

Tout opération industrielles ou commerciales se rapportant à la création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tout fonds de commerces, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerces, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tout procédé, brevet et droit de propriété intellectuelle concernant ces activités ;

La participation directe ou indirecte de la société dans tous opérations financières mobilières, ou immobilières ou entreprise commerciale ou industrielle pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;

Toutes opérations quelconques contribuant à la résiliation de cet objet.

Les Actionnaires nommés statutairement détiennent :

- Monsieur Pierre FERRER 80 actions
- Monsieur Philippe CHAUVET 10 actions.
- Monsieur Gérard GOULAIS 10 actions

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

GK 
PF

2^{ème} QUESTION

Lecture et approbation des Statuts

2^{ème} RESOLUTION

Après lecture faite des statuts, cette résolution est à l'unanimité.

3^{ème} QUESTION

Nomination du Président

3^{ème} RESOLUTION

Les associés décident de nommer en qualité de Présidentt:

Monsieur Pierre FERRER, Né le 23 Janvier 1994 à Béziers (Hérault), De nationalité Française, Célibataire, Demeurant 7 rue du Fouzilhon – 34 480 POUZOLLES.

Cette résolution est à l'unanimité.

4^{ème} QUESTION

Exercice comptable

4^{ème} RESOLUTION

Le premier exercice comptable de la SAS KALLOS CONSTRUCTION débutera à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés et se terminera le 31 Décembre 2026.

Cette résolution est à l'unanimité

Tous pouvoirs sont donnés au Gérant pour accomplir par la suite les formalités nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 35 minutes.



Pierre FERRER
Président Actionnaire



Philippe CHAUVET
Actionnaire



Gérard GOULAIS
Actionnaire